

Conférence des acteurs français sur les forêts tropicales

11 et 12 janvier 2012

Apport possible d'une OME pour améliorer la gouvernance internationale des forêts

Guillaume CHOUMERT
MEDDTL/SG/DAEI/SDCCDD/BBM

Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDTL



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

Plan

- Introduction
- Présentation succincte de la vision française et UE d'une OME
- Possibilités d'amélioration de la gouvernance internationale des forêts grâce à une OME
- Ouverture sur le débat

Introduction

- 1992 : Echec de la signature d'une convention internationale sur les forêts
- 2012 : gouvernance internationale fragmentée (FNUF, FAO, OIBT, CCNUCC, CDB, CNULCD, CITES, Convention patrimoine mondial, Ramsar, etc.)
- + blocage récurrent du FNUF et difficulté du PCF a assuré un rôle de coordination moteur
- 2013 : discussion sur le financement de la gestion durable des forêts au FNUF
- 2015 : Revue de l'arrangement international sur les forêts
- Quelle pourrait être le rôle d'une OME dans ce contexte ?

Position UE sur l'OME

- Débat dans le cadre de la conférence Rio+20
- Position européenne définie par les conclusions du Conseil environnement du 11 octobre 2011 et la contribution de l'UE à Rio+20 (01/11/2011) :
 - - agence spécialisée de l'ONU bâtie à partir du PNUE
 - - égalité avec autres agences spécialisées de l'ONU
- Plus concrètement, rôle de coordination des travaux et actions des différents accords multilatéraux sur l'environnement

Rôle d'une OME dans la gouvernance internationale des forêts

- Renforcer le pilier environnemental de la gouvernance internationale des forêts
- Participer à la construction d'un dialogue mieux structuré entre les grandes organisations internationales traitant de questions forestières

Apport possible de l'OME pour les forêts

- Aider à pallier les lacunes actuelles de l'arrangement international sur les forêts :
 - - renforcer la coordination et la cohérence institutionnelle entre les différents instruments environnementaux traitant de problématiques forestières
 - travailler à une harmonisation des définitions utilisées par les instruments environnementaux
 - juger notamment de l'intérêt d'une convention internationale sur les forêts
 - - assurer la synergie entre les actions des différents instruments environnementaux
 - - aider à l'harmonisation des fonds existants dans l'objectif de mieux financer la gestion durable des forêts, via un travail avec les autres organisations onusiennes

Apport possible d'une OME pour les forêts

- Augmenter le rôle des forêts dans l'objectif de développement durable
 - - promouvoir l'apport de mécanismes environnementaux au développement économique et social
 - - contribuer à faire le lien entre les problématiques forestières et les autres grands enjeux du développement durable
- jouer notamment un rôle de référent environnemental avec une vision globale pour assurer un dialogue structuré avec les acteurs de développement

Conclusion

- Cela reste en construction et sera discuté en particulier lors du FNUF 11, mais une OME peut permettre de :
 - - renforcer le pilier environnemental de la gouvernance internationale des forêts en améliorant la coordination des instruments environnementaux sur les questions forestières
 - - donner une nouvelle dynamique au dialogue entre les grandes organisations internationales traitant de problématiques forestières
- La création d'une OME représente donc une partie nécessaire de la solution recherchée aux problèmes actuels de la gouvernance internationale des forêts

Merci pour votre attention !



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ministère de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

www.developpement-durable.gouv.fr